



**DELIBERATION N° 21/150 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT L'ORGANISATION DE LA SEMAINE « INGRANDÀ BÈ »  
DE NOVEMBRE 2021**

**AUTORIZENDU L'URGANIZAZIONE DI A SETTIMANA « INGRANDÀ BÈ »  
DI NUVEMBRE 2021**

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 16 septembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Danielle ANTONINI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS  
M. Jean BIANCUCCI à M. Hyacinthe VANNI  
M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Michel SAVELLI  
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. François SORBA  
M. Xavier LACOMBE à M. Georges MELA  
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Pierre GHIONGA  
Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Christelle COMBETTE

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 2111-1 à L. 2233-2, R. 22212-1 à R. 222-3 et R. 2311-1 à R. 2324-48,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** le projet porté par le service de protection maternelle et infantile d'organiser une série d'évènements durant une semaine du 15 au 19 novembre 2021,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2021-43 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 28 septembre 2021,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la

Cohésion Sociale et de la Santé,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** l'organisation, par le service de protection maternelle et infantile de la Collectivité de Corse, d'une série d'évènements du 15 au 19 novembre 2021 sur l'ensemble du territoire.

**AUTORISE**, pour cette manifestation, l'imputation d'un crédit de fonctionnement d'un montant de 30 000 € sur le budget de la Collectivité de Corse (programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 6185).

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes relatifs à l'organisation des évènements présentés et les courriers afférents à la communication et à l'information.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 30 septembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2021**

**REUNION DES 30 SEPTEMBRE ET 1ER OCTOBRE 2021**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ORGANIZZAZIONE DI A SETTIMANA "INGRANDÀ BÈ"  
DI NOVEMBRE 2021**

**ORGANISATION DE LA SEMAINE "INGRANDÀ BÈ"  
DE NOVEMBRE 2021**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La petite enfance est une période cruciale pour réduire les inégalités sociales de santé et soutenir des trajectoires plus favorables pour la santé de tous les enfants, à court, à moyen et à long terme.

La stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance co-portée par la Collectivité est mise en œuvre par la réalisation d'actions concrètes pour renforcer l'accès à la prévention en santé de tous les enfants.

L'accompagnement des 1 000 premiers jours de l'enfant est un axe fort qui se veut transversal et interdisciplinaire. La mise en place d'activités sportives, culturelles et artistiques à destination d'enfants accompagnés de leurs parents est une illustration de cet engagement.

Dans le cadre de cette politique, la Collectivité de Corse, les deux Caisses d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA) ont instauré un nécessaire décloisonnement afin d'être au plus près de l'ensemble des familles.

La crise sanitaire, qui dure depuis mars 2020, a impliqué une baisse de fréquentation des différents lieux de consultation et d'activités des services de la protection maternelle et infantile, même si l'offre de services a été maintenue.

Il apparaît important, voire primordial, de renouer des liens avec les publics en mobilisant l'ensemble des équipes et des partenaires du territoire.

La direction de la promotion de la santé, grâce aux équipes de protection maternelle et infantile propose d'organiser une semaine complète d'évènements et d'activités, sur tout le territoire, autour des thématiques suivantes : grossesse, naissance, famille, les 1 000 premiers jours de l'enfant.

Les objectifs de cette semaine sont multiples :

- redonner une visibilité à la Pmi en faisant connaître ses lieux d'intervention et la diversité de ses actions,
- recréer du lien entre les publics, les partenaires et l'institution,
- aller vers les usagers des services : par une sensibilisation en direction des parents qui doit être pédagogique et non culpabilisante,
- fédérer et mobiliser les partenaires.

Cette semaine s'ouvrira lundi 15 novembre par l'organisation, dans le hall du Palais des congrès d'Aiacciu, de stands à thèmes tenus par les professionnels de la protection maternelle et infantile et par des associations, puis par la tenue d'un

colloque l'après-midi qui marquera le lancement du groupement des sage-femmes insulaires (MAi) avec comme intervenantes Fabienne Galley, sage-femme, et le docteur Catherine Salinier, pédiatre, reconnues pour leurs actions dans les 1 000 premiers jours.

Elle se poursuivra, sur chaque territoire, avec la tenue de diverses actions dans et hors les murs (un agenda sera proposé).

Enfin, cette semaine sera clôturée par l'intervention de Boris Cyrulnik, président de la commission sur les 1 000 premiers jours de l'enfant et neuropsychiatre, au théâtre municipal de Bastia le vendredi 19 novembre.

L'organisation de ces journées privilégiera la transversalité au sein de la collectivité avec les directions de la communication, des moyens généraux, de la jeunesse. Des partenariats humains et financiers sont engagés avec la municipalité de Bastia, d'autres municipalités volontaires, les deux Caisses d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et un grand nombre d'associations.

Les dépenses liées à ces événements se monteront au maximum à 30 000 € : location de salles, achat de matériels et d'objets de publicité, défraiements des intervenants. Elles seront imputées au programme 5213 - chapitre 934 - fonction 411 - compte 6185.

En conséquence, il vous est proposé :

- de donner votre accord pour l'organisation de l'ensemble des événements et activités,
- d'approuver les dépenses liées à l'organisation de cet événement,
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à venir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.